



LETTRE MENSUELLE
de la section syndicale CFE-CGC
Groupe Gfi Informatique
www.fieci-cgc.org/cgcgfi
cgcgfi@free.fr / tél 06 83 09 41 92

La **CFE-CGC** innove :
elle est présente sur



Yammer[™]
le réseau **social** du
Groupe Gfi !

N° 192 - 27 août 2015

Quand la santé va, tout va !

L'adage populaire bien connu est frappé au coin du bon sens !

Précisément, dans l'UES Gfi, la santé ne va plus : en effet, en décembre 2014, la Direction a décidé de dénoncer l'accord d'entreprise relatif à la mutuelle (frais de soins de santé) mais également à la prévoyance (décès, incapacité de travail, invalidité) dans le but d'une remise à plat des modalités de cotisation mais possiblement des garanties ; cet acte ouvre une période de 15 mois qui sera close le 31 mars 2016 et au cours de laquelle un nouvel accord devra être négocié entre les organisations syndicales et la Direction. **On sait quand une négociation démarre, mais nul ne peut savoir si elle s'achèvera favorablement !**

Par l'acte de dénonciation (acte très rare dans les grandes entreprises, dans ce domaine très sensible) la Direction a voulu se délier de tous ses engagements antérieurs afin d'**avoir les mains libres pour envisager toutes les possibilités, parmi lesquelles la remise en cause de son niveau de financement.**

Elle a pris prétexte des nouvelles lois qui imposent aux entreprises la mise en place de contrats santé « responsables » (avec encadrement du remboursement de certaines prestations comme les honoraires de médecin, les frais d'otique ...) : pourtant ces mêmes lois avaient prévu, pour les contrats déjà en place, une obligation de conformité ... **à partir du 1^{er} janvier 2018 !**

Alors pourquoi avoir précipité les choses ?

Autre prétexte avancé par la Direction : l'assureur GENERALI aurait imposé une augmentation de cotisation au 1^{er} janvier 2015, si la Direction ne s'était pas engagée dans son « big bang » !

Surprenant : alors même que les résultats de la mutuelle sont en progression

notoire (déficit 2011 : 9%, 2012 : 8%, 2013 : 5% et **2014 : 3%**) et que de gros efforts ont déjà été faits en terme de cotisations : **+ 7% en moyenne au 1^{er} janvier 2013** (+1,9% sur la TA des salaires et +28% au-delà, avec pour les conjoints +28% en TA et +63% au-delà) et **encore + 4%** au 1^{er} janvier 2014, cette fois-ci (curieusement) de manière uniforme pour tout le monde.

Qui défend nos intérêts auprès de l'assureur ?

Quant à la méthode employée par la Direction pour élaborer des scénarii visant à remplacer feu l'accord de 2004, il faut bien admettre qu'elle tire la couverture à elle, se réservant l'accès direct aux données statistiques et aux moyens de calcul, via son conseil, le cabinet ADDING ! Les organisations syndicales n'ont qu'à se débrouiller !

Cette dissymétrie de moyens, alors même que les salariés financent plus de 40% du coût des régimes, est néfaste à un avancement serein du dossier et pourrait même s'interpréter comme une forme d'obstruction.

La Direction aurait-elle des choses à nous cacher ?

Découvrez en page 2 le point de la situation à ce jour et les actions d'information que nous mènerons auprès de vous tous, tout au long des prochains mois !



LA MUTUELLE, CELA NOUS CONCERNE TOUS !

Du fait que la Direction a dénoncé en décembre 2014 l'accord d'entreprise sur la prévoyance et la santé (mutuelle) en vigueur dans l'UES Gfi depuis 2004 et exprimé sa volonté d'une remise à plat d'un certain nombre de points, la présente période de négociation qui court jusqu'au 31 mars 2016 est cruciale.

Par ailleurs, la Direction ayant refusé aux organisations syndicales (cf le communiqué du CCE publié en juin 2015) les moyens qu'elles sollicitaient du fait de la grande complexité des sujets, dans le but de construire en toute indépendance, des contre-propositions, notre tâche en défense des intérêts des salariés (ils financent plus de 40% de ces régimes par leurs propres cotisations !) est particulièrement ardue. Il en résulte une période d'incertitude qui se traduit par les nombreuses interpellations des salariés à notre égard, inquiets sur l'avenir de la mutuelle, pour eux-mêmes, leurs enfants et leur conjoint : quels seront les montants de cotisation à venir ? Quelles seront les garanties offertes ? Quels seront les niveaux de remboursement ?

Aussi avons-nous décidé d'organiser des réunions d'information sur **toute la France**, pour répondre à vos interrogations, en fonction des avancées concrètes du dossier

A ce jour, la proposition de la Direction, qui maintient sa participation à hauteur de 63% des cotisations pour le seul régime de base (*donc hors conjoint, hors option de maintien des garanties actuelles au-delà des garanties des « contrats responsables » nouvellement imposés par le gouvernement*) se traduirait par une évolution des cotisations en fonction de votre rémunération mensuelle brute mensuelle (fixe + variable) comme indiqué ci-après :

A noter : les enfants des salariés (à charge fiscalement) sont automatiquement pris en charge dans tous les cas

Cotisation pour un salarié seul

Cotisation pour un salarié et son conjoint

saire mensuel	Actuel	Futur en 2016	Ecart
1000 €	10,40 €	12,30 €	+ 1,90 €
1500 €	15,60 €	17,19 €	+ 1,59 €
2000 €	20,79 €	22,07 €	+ 1,28 €
2500 €	25,99 €	26,96 €	+ 0,97 €
3000 €	31,19 €	31,84 €	+ 0,65 €
3500 €	36,01 €	36,72 €	+ 0,71 €
4000 €	40,64 €	41,61 €	+ 0,97 €
5000 €	49,89 €	51,38 €	+ 1,49 €
6000 €	59,14 €	61,14 €	+ 2,00 €
7000 €	68,39 €	70,91 €	+ 2,52 €
10000 €	96,14 €	100,22 €	+ 4,08 €
12500 €	119,26 €	124,64 €	+ 5,38 €
15000 €	142,39 €	126,39 €	- 15,99 €

saire mensuel	Actuel	Futur en 2016	Ecart
1000 €	14,10 €	55,42 €	+ 41,32 €
1500 €	21,15 €	60,30 €	+ 39,15 €
2000 €	28,19 €	65,18 €	+ 36,99 €
2500 €	35,24 €	70,07 €	+ 34,83 €
3000 €	42,29 €	74,95 €	+ 32,66 €
3500 €	48,96 €	79,84 €	+ 30,88 €
4000 €	55,44 €	84,72 €	+ 29,28 €
5000 €	68,39 €	94,49 €	+ 26,10 €
6000 €	81,34 €	104,26 €	+ 22,92 €
7000 €	94,29 €	114,02 €	+ 19,73 €
10000 €	133,14 €	143,33 €	+ 10,19 €
12500 €	165,51 €	167,75 €	+ 2,24 €
15000 €	197,89 €	169,51 €	- 28,38 €

- Pour un salarié rémunéré à 2500 €/mois, cela lui coûtera seul environ **1€ de plus par mois** mais **35€ de plus par mois** avec son conjoint
- La Direction ayant supprimé toute cotisation (entreprise et salarié) sur la tranche C des salaires (entre 12.680€ et 25.360€ mensuels), cela explique la diminution constatée pour les salariés bénéficiant de ces salaires (très) élevés.

Cotisation de l'employeur

Non seulement la mutuelle, à niveau de garanties équivalent nous coûtera plus cher, mais l'entreprise fera des économies sur notre dos, car voici le tableau qui la concerne :

pour l'entreprise, **200 000 € d'économie par an !**

pour les salariés, **1 250 000 € supplémentaires par an**, supportés surtout par les bas salaires, les salaires très élevés bénéficiant quant à eux d'une réduction de leur cotisation !

VENEZ VOUS INFORMER AUX REUNIONS SUIVANTES :

Bordeaux le 29/09 à 13h - Lyon Danica le 29/09 à 13h - Lyon Charbonnières le 14/09 à 13h - Reims le 9/10 à 13h salle café.
Strasbourg le 21/09 de 13h30 à 14h - Nantes (LCP1) le 24/09 de 12h45 à 14h - Rennes le 25/09 à 13h - Lille, Toulouse et IDF à valider

saire mensuel	Actuel	Futur En 2016	Ecart
1000 €	17,70 €	16,63 €	- 1,07 €
1500 €	26,55 €	24,95 €	- 1,60 €
2000 €	35,41 €	33,26 €	- 2,15 €
2500 €	44,26 €	41,58 €	- 2,68 €
3000 €	53,11 €	49,90 €	- 3,21 €
3500 €	61,32 €	58,21 €	- 3,11 €
4000 €	69,19 €	66,53 €	- 2,66 €
5000 €	84,94 €	83,16 €	- 1,78 €
6000 €	100,69 €	99,79 €	- 0,90 €
7000 €	116,44 €	116,42 €	- 0,02 €
10000 €	163,69 €	166,32 €	+ 2,63 €
12500 €	203,07 €	207,90 €	+ 4,83 €
15000 €	242,44 €	210,89 €	- 31,55 €

D'autres lieux et dates seront planifiés prochainement : nous vous les communiquerons par tout moyen, restez vigilants !

#NONALAFUSIONAGIRCARRCO
www.nonalafusionagircarrco.fr

#nonalafusionagircarrco



JE DIS OUI

**AU MAINTIEN DE L'AGIRC,
DU STATUT CADRE
ET DE L'ASCENSEUR SOCIAL !**

LA CFE-CGC DÉFEND LE MAINTIEN DE L'AGIRC,
RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES CADRES,
SOCLE DE LEUR PROTECTION SOCIALE.

Pour rééquilibrer les régimes de retraites complémentaires
la CFE-CGC demande :

L'augmentation des cotisations patronales et salariales

Le maintien d'une réversion stable à **60 %**

La désindexation mesurée des pensions **pendant 3 ans**.

Le report de la revalorisation du point **au 1er octobre**

La revalorisation du salaire de référence

Plus d'information sur www.cfecgc.org

**SOUTENEZ LE
MOUVEMENT**

**ENVOYEZ VOTRE
PHOTO SUR LE
SITE :**

**WWW.nonalafusion
agircarrco**

**La CFE-CGC alerte, la CFE-CGC mobilise,
la CFE-CGC défend !**

Cela s'est passé en Juillet !

le 3 : Réunion du conseil de surveillance du FCPE Gfi Expansion pour préparer le renouvellement de ses membres (mandat de 3 ans arrivé à échéance). Les opérations d'appel à candidatures puis de vote devraient se dérouler avant le 31/12/2015. **Rappel :** tout salarié porteur de part, en particulier les 6000 salariés qui ont reçu des actions gratuites via les 3 plans généraux (PAGA) de 2011, 2012, 2013 pourra se porter candidat.

Les 9 et 22 : 2 réunions de la commission de suivi **prévoyance-santé (mutuelle)** : la Direction s'évertue à imposer **son scénario d'augmentation des cotisations** et préempte les moyens d'analyse via son cabinet de conseil ADDING. Dans le même temps elle refuse aux organisations syndicales de disposer elles-aussi, d'un expert du domaine qui leur permettrait pourtant d'élaborer des contre-propositions chiffrées et de discuter d'égal à égal avec elle. Chercherait-elle à déposséder du dossier les représentants des salariés, qu'elle n'agirait pas autrement ! Mais, c'est oublier un peu vite que ces derniers financent plus de 40% du coût de ces régimes complémentaires, via leurs cotisations. La **CFE-CGC** saura le lui rappeler : pas de doute alors, que l'on commencera à avancer !

le 27 : Le remboursement des OCEANES émises par Gfi (50M€) est dénoué : détenues par le « hedge fund » BOUSSARD&GAVAUDAN ces OCEANES ont été transformées en actions Gfi. Le capital de Gfi s'en trouve recomposé : APAX (fonds d'investissement) passe de 50% à 41,7% tandis que BOUSSARD&GAVAUDAN monte de 27% à 38,6%.

Ensemble ces 2 fonds détiennent désormais **80,3% du capital de Gfi** (vs 77%). Ces grandes manœuvres permettent à Gfi de présenter un ratio d'endettement considérablement allégé (16%) : la future mariée se fait belle, mais les bans ne sont pas encore publiés !

Serait-ce pour (très) bientôt ?... à suivre !

le 30/07 : Publication des résultats consolidés du Groupe Gfi pour S1 2015.

Le Chiffre d'affaires est en forte croissance : +13%, mais la marge opérationnelle marque le pas à 4,8% (vs 5% en S1 2014). En dépit des multiples acquisitions de ces derniers mois, les synergies promises ne seraient donc pas au rendez-vous ?

Faut-il s'en inquiéter ?... à suivre !

Prévisions pour Septembre :

le 7 : 1^{ère} étape du processus de l'élection (vote par correspondance) de la DUP de Gfi TELECOM (113 salariés ex ALCATEL-LUCENT) : envoi du matériel de vote au domicile de chaque salarié. **ATTENTION :** l'enveloppe T contenant les bulletins de vote doit parvenir à l'adresse du bureau de vote par la Poste, **le 22 septembre au plus tard**. Ne tardez pas à l'envoyer après y avoir glissé (bien entendu !) vos bulletins **CFE-CGC** !

le 10 : réunion de la commission de suivi **prévoyance-santé (mutuelle)**. La Direction va-t-elle enfin donner aux organisations syndicales des moyens équivalents aux siens pour qu'elles puissent élaborer de véritables contre-propositions prenant (beaucoup) mieux en compte les intérêts des salariés ? Rien n'est moins sûr car 2 mois après leur formulation, la Direction n'a toujours pas pris la peine de répondre à la moindre des questions posées notamment par la **CFE-CGC**. Ce qui n'est pas une bien grande preuve de bonne volonté.

le 21 : **DERNIERE MINUTE :** la Direction veut annuler la réunion du 10 pour la remplacer par une réunion le 21 ! La **CFE-CGC** déplore les à-coups donnés par la Direction dans un dossier d'une importance extrême et d'une grande complexité, dont le budget (mutuelle) représente 8M€ annuels !

Pour rester informés sur les événements survenant dans Gfi et particulièrement sur les réunions d'information « mutuelle » qui seront organisées par l'intersyndicale, consultez régulièrement :

- notre site WEB CFE-CGC externe : www.fieci-cgc.org/cgcfi,
- TWITTER : [@cgcfi](https://twitter.com/cgcfi)
- YAMMER (réseau interne Gfi): **groupe « Syndicat CFE-CGC »**

Suivez l'actualité nationale (retraites)

- TWITTER : [#NONALAFUSIONAGIRCARRCO](https://twitter.com/Nonalafusionagircarrco)
- www.nonalafusionagircarrco.fr

Actualité sociale
nationale vue par
la CFE-CGC :
[le mag 360](#)
[Cliquez ici](#)

<p>Entreprise, ta richesse c'est moi !</p> <p>Pourquoi gérer par le stress ?</p>	<p>Le droit à la déconnexion</p> <p>POSSIBLE GRÂCE À LA CFE-CGC</p>	<p>Se déplacer, oui</p> <p>... mais avec les moyens !</p>
<p>La surchauffe de l'outil de travail nuit à la rentabilité</p> <p>Ton capital, c'est ta santé</p>	<p>Pour éteindre les incendies de la vie professionnelle</p> <p>Faites appel à des élus formés et expérimentés</p>	<p>Partir très tôt, rentrer très tard...</p> <p>IL FAUT COMPENSER LES TEMPS DE TRAJET</p>
<p>La mobilité ou... la porte !</p> <p>C'EST ÇA L'ÉVOLUTION DU DIALOGUE SOCIAL ?</p>		<p>En période de crise...</p> <p>Il y a d'autres façons de procéder avec ses INTER-CONTRATS</p>

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

Alina TORTOCHAUT (Délégué Syndical Central UES Gfi) : ☎ :06 83 09 41 92 / 📠 :01 41 27 09 55

Gfi Progiels : IDF
Montpellier

Olivier YERLE ☎ 06 70 76 38 06

André NEBLE ☎ 06 83 09 41 92

Gfi Info. EST :

Benoît WENK ☎ 06 61 13 11 93

Gfi Info. RHONE-ALPES :

François LECLUSE ☎ 07 80 02 68 59

Gfi Info. SUD-OUEST :

Alain GUILLOU ☎ :06 84 95 36 59

Gfi-Info. IDF :

Patrick Le BRUN ☎ 06 83 09 41 92, Michaela ALEXANDRESCU ☎ 06 89 64 39 93, Robert MATHERON ☎ 06 81 94 24 31

Gfi IP :

Bruno DAVID ☎ 06 60 99 28 16, Pierre ROI ☎ 06 81 26 07 63

Gfi Infogen System :

Charles MAUPU ☎ 06 10 02 36 41

Gfi Consulting :

Martine VERNEUIL ☎ 06 83 09 41 92

Gfi-BUS IDF :

Olivier MAULMY ☎ 06 22 61 10 58

Méditerranée :

Guy DECHELETTE ☎ 06 74 14 53 45

Gfi Chronotime :

Bruno LEROY ☎ 06 60 59 15 22

Gfi Entreprise Solutions :

Patrick NGUYEN ☎ 06 83 09 41 92

www.fieci-cgc.org/cgcfi
cgcfi@free.fr